



# REGLEMENT

## Tennispro Cup

### 2019

## SOMMAIRE

1. LE TRIPLE EVENEMENT .....	3
2. LES EVENEMENTS .....	3
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION .....	3
4. INSCRIPTIONS .....	4
5. FORMAT DE LA COMPETITION .....	4
6. MONTANT DES PRIX ET RECOMPENSES .....	4
7. REPORT OU ANNULATION .....	5
8. ASSURANCES .....	5
9. DROITS A L'IMAGE .....	5
10. DRONE .....	6
11. DONNEES PERSONNELLES – VIE PRIVEE .....	6-7

## 1. Le triple évènement

L'évènement est un triple évènement composé de la Tennispro Cup, la Padelpro Cup et Le Salon du Tennis et du Padel.

Il est organisé par la société Tennispro Distribution. L'édition 2019 se déroulera du 24 août 2019 au 30 août 2019 au Centre International de Tennis du Cap d'Agde, 3 Avenue de la Vigne 34300 Cap d'Agde, France.

Le présent Règlement vient compléter les Conditions Générales de Vente du site internet Tennispro.fr. La participation à l'Évènement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant (ci-après « le(s) Participant(s) ») des Conditions Générales de Vente de Tennispro.fr, du présent Règlement et de toute consigne qui serait adressée par l'Organisateur aux Participants. Le présent Règlement est susceptible de modifications jusqu'au jour de l'Évènement. Dans cette hypothèse, les Participants seront avertis par tout moyen écrit de ces modifications. En cas de contradiction entre les termes du présent Règlement et les termes et Conditions Générales de Vente de Tennispro.fr, les termes du Règlement prévaudront.

## 2. Les évènements

**La Tennispro Cup** : du 24 août 2019 au 30 août 2019. Tournoi de tennis amateur par classement hommes et femmes par classement de non-classé à 3/6, homologué par la Fédération Française de Tennis.

**La Padelpro Cup** : du 24 août 2019 au 30 août 2019, tournoi de padel composé d'un tableau P1000 hommes et femme, d'un tableau P250 homme et femme et d'un tableau mixte, homologués par la Fédération Française de Tennis.

**Le Salon du Tennis et du Padel** : du 24 août 2019 au 29 août 2019. Lieu d'échanges et de ventes de matériels de tennis et de padel. Un village de marques composé de stands de marques spécialistes tennis et padel, d'entreprises de constructions et de rénovation de surfaces pour courts de sports, de partenaires dans divers domaines, sera monté pour offrir aux participants un lieu d'interactions avec les professionnels du monde du tennis et du padel.

## 3. Conditions de participation

La participation à un des deux ou aux deux tournois (Tennispro Cup et Padelpro Cup) est autorisée aux conditions définies ci-dessous :

- Ces tournois sont ouverts à tous et toutes les licenciés de la Fédération Française de Tennis. Une licence délivrée par cette dernière pour la saison 2018/2019 et autorisant la pratique du tennis en compétition (mention « **Compétition Autorisée** ») est obligatoire lors de l'inscription. Aucune inscription avec une licence sans cette mention ne sera acceptée. Nous invitons tous les licenciés possédant une licence sans cette mention à se rapprocher de leur club.
- Les Participants doivent présenter à l'Organisateur une pièce d'identité officielle avec photographie avant leur première partie.

- Les matchs se déroulant de 8h à 22h chaque jour, les participants aux tournois s'engagent lors de leur inscription à se rendre disponible (sur site) du lancement de la journée de compétition jusqu'à sa clôture et cela sur toute la durée de l'événement.
- Les Participants prennent part à une de ces compétitions sous leur propre et exclusive responsabilité.
- Lors des matchs de ces deux compétitions, le règlement sportif établi par la Fédération Française de Tennis, s'applique entièrement. Il est possible de le consulter sur le site : [www.fft.fr](http://www.fft.fr). Un juge arbitre (de qualification JAT2 ou FJAT3) sera sur place pour garantir la bonne application de ce règlement et pourra intervenir en cas de non application de celui-ci.
- Les participants doivent être nés en 2008 ou avant. Pour les participants nées en 2007 ou 2008, la présentation à l'Organisateur d'une attestation de jouer en catégorie supérieure délivrée par ma ligue ou la fédération est obligatoire.

La participation au Salon du Tennis et du Padel est ouverte à tous. Néanmoins, chaque visiteur s'engage à respecter le lieu et les infrastructures dans lesquelles se déroulent l'évènement ainsi que le personnel encadrant cet évènement. Les Organisateur ne pourraient en aucun cas être tenus responsables d'un quelconque vol, perte ou casse de matériel appartenant aux visiteurs, participants ou à leurs accompagnateurs.

#### **4. Inscriptions**

Les inscriptions aux compétitions se feront exclusivement sur [www.tennisprocup.com/inscription-a-la-tennispro-cup/](http://www.tennisprocup.com/inscription-a-la-tennispro-cup/). L'inscription est effective uniquement après réception du règlement de la somme due par l'Organisateur. Une fois l'inscription validée, une confirmation d'inscription sera envoyée par mail à chaque Participant. L'inscription n'est valide qu'une fois ce mail réceptionné. L'inscription et la participation à l'évènement implique l'acceptation immédiate et sans réserve par chaque participant du présent Règlement.

Les engagements seront possibles jusqu'au mercredi 14 août 2019 à minuit. Passé cette date, les inscriptions seront closes.

Les tarifs en vigueur sont ceux affichés sur la plateforme d'inscription, le jour d'inscription à l'évènement. Pour des raisons d'organisation le nombre d'inscriptions pourra être limité entre l'ouverture des inscriptions et le début de l'évènement.

Tout inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment, pour une erreur d'inscription, une indisponibilité ou un empêchement médical.

#### **5. Formats de la compétition**

**TENNISPRO CUP** : chaque match du tournoi de simple de la TENNISPRO CUP, du premier tour jusqu'à la finale se disputera en 2 sets à 6 jeux avec Super Jeu Décisif de 10 points au 3ème set.

## **6. Montant des prix et récompenses**

Pour la Tennispro Cup, chaque demi-finaliste, finaliste et vainqueur recevra une récompense sous forme de lots.

## **7. Report ou annulation**

Pour la compétition, l'Organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler des matchs en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Pour assurer un bon déroulement des compétitions, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le lieu, la surface et le format de jeu de certains matchs en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Si l'évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur, ce dernier proposerait un remboursement total des frais d'inscription.

## **8. Assurances**

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit à une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des Participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qui pourraient arriver à l'occasion de cette manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les Participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Domage matériel : l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte etc) subis par les biens personnels des Participants et ce même s'il en a la garde. Les Participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **9. Droits à l'image**

Image du Participant : l'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation à des fins de communication au public, sous toute forme (photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque Participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants causes (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Evènement (ci-après « son Image ») pour une durée ne pouvant excéder 5 (cinq) années suivant la date de l'Evènement. Le Participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Evènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque Participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants causes (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus, à associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le Participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que son Image captée par les prestataires officiels de l'Organisateur puisse être accessible au public sans restriction sur la plateforme [www.tennisprocup.com](http://www.tennisprocup.com) ainsi que sur celles des partenaires de l'Organisateur. Concernant le site de l'Evènement, le Participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom et prénoms.

Images de l'évènement : toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement captée(s) par le Participant à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle relative à son expérience et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

## **10. Drone**

Tout Participant à l'Evènement atteste avoir été informé que le jour de l'Evènement, des aéronefs télé pilotés (drones) sont susceptibles d'être utilisés à des fins de tournage. Les drones sont susceptibles de voler à une distance de 30 mètres sur tout ou partie de l'Evènement.

Le cas échéant, des consignes de sécurité seront communiquées aux Participants et devront impérativement être respectées par ces derniers.

## **11. Données personnelles et vie privée**

De façon générale, les données personnelles communiquées par les Participants telles que ses prénom, nom, sexe, année de naissance, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone, photo et numéro de licence (ci-après les « Données ») sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur de l'Evènement et responsable du traitement de ces données.

L'Organisateur s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Les Données sont utilisées afin de gérer les accès des Participants sur le site de l'Evènement ainsi que la prospection commerciale et l'envoi d'offres promotionnelles de Tennispro et de ses partenaires et prestataires. Les prestataires seront contractuellement tenus de se conformer à la réglementation en vigueur applicable en matière de protection des données à caractère

personnel et devront notamment prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer l'intégrité et la confidentialité des Données.

Les Participants sont susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou par email et/ou SMS des offres promotionnelles de la part de Tennispro sous réserve que le Participant ait coché la case prévue à cet effet lors de son inscription sur [www.tennisprocup.com](http://www.tennisprocup.com).

Les Participants sont également susceptibles de recevoir par email et/ou SMS des offres promotionnelles de la part des partenaires de Tennispro à qui les Données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que le Participant ait coché la case prévue à cet effet lors de son inscription sur [www.tennisprocup.com](http://www.tennisprocup.com).

Droits du Participant - En application de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Participant dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de Tennispro et/ou de ses partenaires commerciaux. Chaque Participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Chaque Participant peut exercer l'ensemble de ses droits par courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

*Tennispro Distribution*  
11 rue des Cigognes  
67960 ENTZHEIM  
FRANCE

Le Participant est informé et accepte sans réserve que ses résultats, prénom et nom puissent être accessibles au public sans restriction sur la plateforme [www.tennisprocup.com](http://www.tennisprocup.com) et sur la page Facebook Tennispro Cup. Concernant le site de l'Évènement, le Participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom et/ou prénom.

Les demandes des Participants seront prises en compte dans un délai maximum de 72 (soixante-douze) heures ouvrées, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de traitement de 8 (huit) jours.

*Tennispro Distribution*  
*Organisateur*